



Compte-Rendu du Conseil Municipal

du Vendredi 20 mars 2026 à 20h

ORDRE DU JOUR :

.....	1
A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Installation du Conseil Municipal	2
Affaire n°2 : Election du Maire	2
Affaire n° 3 : Fixation du nombre d'Adjoints	3
Affaire n° 4 : Elections des Adjoints	3
Lecture par le Maire de la Charte de l'Elu.....	3
B. QUESTIONS DIVERSES :	3
C. Calendrier :	3

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et conformément aux articles L.2121-7, L.2122-7 L.2122-7-2 , L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus doivent procéder à l'installation du Conseil Municipal.

Le président de séance, le doyen d'âge, Monsieur Joel Biaut, s'assure du quorum et ouvre la séance.

Le secrétaire de séance est nommé (le plus jeune conseiller municipal : M. Rodolphe Alland).

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars 2026, le conseil Municipal de la commune de Verdelais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Joel BIAUT, doyen d'âge, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 mars 2026.

Présents : BALLION Laetitia, Rodolphe ALLAND, Olivier CHARRON, William POUTAYS, Jennifer BERRIE, Joel BIAUT, Alice BOURBON, Nelly DUARTE, Cyril CHASTRES, Lucie REYNAUD, Rémi ETIENNE, Aurélie SANCHEZ, Jessica BINET, Jean-Claude GESTAS, conseillers municipaux.

Procurations : Thomas FONTEYREAUD donne procuration à Mme BALLION Laetitia

Absents Excusés : Thomas FONTEYREAUD

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Installation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, le doyen d'âge, Monsieur Joël BIAUT, assisté du plus jeune conseiller, Rodolphe ALLAND, constate que le conseil municipal est valablement installé à la suite des élections municipales du 15 mars 2026.

Le conseil municipal,

- prendra acte de l'installation officielle de ses membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après l'installation du conseil, le compte rendu du dernier conseil municipal de la mandature 2020-2026 (du 03 février 2026) est soumis à approbation.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Affaire n°2 : Election du Maire

Résumé :

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Il sera procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

Résultat du scrutin :

Monsieur Olivier CHARRON : 15 voix

Monsieur Olivier CHARRON est proclamé maire de la commune de Verdelaix et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire n° 3 : Fixation du nombre d'Adjoints

Vu l'article L.2122-2 du CGCT,

Le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Affaire n° 4 : Elections des Adjoints

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT,

Il sera procédé à l'élection des adjoints au maire au scrutin de liste.

Scrutin à bulletins secrets et à la majorité absolue.

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Résultat :

La Liste BALLION est élue :

Sont proclamés adjoints :

1er adjoint : Mme Laetitia BALLION

2e adjoint : M. William POUTAYS

3e adjoint : Mme Lucie REYNAUD

4e adjoint : M. Jean-Claude GESTAS

Les adjoints sont immédiatement installés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'Elu.

B. QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

C. Calendrier :

- Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 26 mars à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h 30.